

LOI N° 2005-03 DU 12 JANVIER 2005

Portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n° 3951 BEN signé le 28 juillet 2004 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement du projet de fourniture de services d'énergie.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de crédit d'un montant de trente et un millions cent mille Droits de Tirages Spéciaux (31.100.000 DTS) soit environ vingt neuf milliards cinq cent dix huit millions soixante cinq mille (29.518.065.000) Francs CFA, signé le 28 juillet 2004 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement du projet de fourniture de services d'énergie.

Article 2 : **Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 12 janvier 2005,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Kamarou FASSASSI.-



Grégoire LAOUROU .-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEMH 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP
3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.